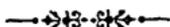


## Notre-Dame du Très Saint Sacrement



Cette dévotion si légitime et si douce a été accueillie avec empressement, non seulement par nos pieux Associés, mais aussi par NN. SS. les Evêques, qui ont bien voulu l'encourager par leurs bénédictions, et par des concessions d'indulgences. Le *Petit Messager* a reproduit plusieurs des lettres de nos vénérés Pasteurs à ce sujet. Nous sommes heureux de citer aujourd'hui une Circulaire de S. G. Mgr. Laflèche, exhortant son clergé à adopter et à répandre cette forme de culte si glorieuse à la divine Mère :

Dans quelques-unes de mes circulaires précédentes, et lors des retraites ecclésiastiques je vous ai recommandé plusieurs fois d'avoir une ardente dévotion à Notre-Seigneur dans la sainte Eucharistie, et de travailler à la développer parmi les fidèles au moyen de la fréquente communion, et surtout par celle du premier vendredi du mois.

C'est aussi dans le but d'encourager cette belle et salutaire dévotion envers l'Eucharistie, et en vue de la développer de plus en plus parmi les prêtres et les fidèles que je permettais dernièrement l'exposition solennelle du St Sacrement pour le premier vendredi de chaque mois, persuadé que les âmes pieuses, sincèrement dévouées à Notre-Seigneur, trouveraient là une excellente occasion pour le dédommager un peu par leurs adorations, des outrages qu'il reçoit dans le Sacrement de son amour, de la part de tant de mauvais chrétiens.

Aujourd'hui je désire placer cette dévotion sous les auspices de la sainte Mère de Dieu, invoquée sous le titre de *Notre-Dame du Très Saint Sacrement*. Marie en effet, n'a-t-elle pas une place dans la dévotion au St Sacrement, elle qui a été associée à tous les mystères de Jésus ?

Ce nouveau titre est celui que le vénérable Père Eymard, avant de mourir, a choisi pour résumer tous les rapports qui attachent Marie à l'Eucharistie. Je vous engage donc à pratiquer et à répandre parmi vos fidèles l'invocation suivante :

*Notre-Dame du Très Saint Sacrement, mère et modèle des adorateurs, priez pour nous qui avons recours à vous !* et à la suite de plusieurs vénérables évêques, j'accorde de grand cœur 40 jours d'indulgence à tous mes diocésains chaque fois qu'ils la réciteront avec piété.